

**Le DOUZE JUILLET DEUX-MIL-DIX-VINGT ET UN, à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire,  
salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire,  
et d'après sa convocation du six JUILLET 2021**

PRESENTS 11 / ABSENTS 4 / POUVOIRS 3 / : 14 VOTANTS

PRESENTS : MMES ET MM. TASSIGNY DANIEL, PICOT JEAN-PIERRE, PLAIRE LAURENCE, PENOT CHRISTOPHE, RANCHER BENJAMIN, LOIZEAU MARINE, RABILLER NATHALIE, VIGNAUD BRIGITTE, VEGA BRUNO, BRARD JEAN-CHRISTOPHE, MARTINEAU MANUEL, JACQUOT GILDAS, CLIQUE BENOIT, SILHOL MARION

ABSENTS EXCUSES : PLAIRE LAURENCE POUVOIR A PENOT CHRISTOPHE, BRARD JEAN-CHRISTOPHE POUVOIR A MADAME LE MAIRE, SILHOL MARION POUVOIR A TASSIGNY DANIEL,

ABSENT NON EXCUSE : CLIQUE BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUOT GILDAS DESIGNE A L'UNANIMITE

### **ORDRE DU JOUR :**

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 juin 2021**

**2- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ILE DE RE – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1**

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Gildas JACQUOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2021**

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ILE DE RE – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1**

Considérant qu'une procédure de modification n° 1 du PLUi de l'île de Ré est engagée en application des dispositions des articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Considérant qu'en application de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification du PLUi de l'île de Ré a été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées visées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, ainsi qu'aux maires des communes de l'île de Ré, avant l'ouverture de l'enquête publique,

L'examen du dossier conduit la commune de Saint-Clément-des-Baleines à faire les observations suivantes sur le plan de zonage du secteur du Moulin Rouge :

- *Le Préfet de la Charente-Maritime, en application de l'article L101-2 du code de l'urbanisme et en respect du PPRN demande que le zonage 2AUhm du secteur du Moulin Rouge soit supprimé et remplacé par un secteur N. La parcelle cadastrée AP 191, propriété de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est incluse dans ce changement de zonage.*

Considérant la volonté de la commune de modifier le circuit des bus afin qu'ils ne traversent plus le village, il a été convenu avec le Département de la Charente-Maritime d'aménager un quai bus et une voie bus le long de la RD 735 sur une partie de la parcelle AP 191.

La commune de Saint-Clément-des-Baleines demande que la parcelle AP 191 située dans le secteur du Moulin Rouge soit classée en zone Ne et que le règlement de cette zone Ne permette la réalisation de l'aménagement projeté.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (VRIGNAUD Brigitte) :**

**- d'émettre un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de l'île de Ré sous réserve de la prise en compte de l'observation ci-dessus à savoir le classement en zone Ne de la parcelle AP 191 permettant l'aménagement d'un quai bus et d'une voie bus.**

#### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Madame le Maire souhaite faire une mise au point concernant le départ du manège BAUDU habituellement installé sur la commune. Ce dernier est parti de lui-même aux Portes en Ré, depuis le mois de février, ce n'est pas une décision de la commune.
- Indique que la navette estivale juillet/août (ARS – SAINT CLEMENT), circulera jusqu'à 22h21 et qu'un nouvel arrêt se situe rue de la Forêt. Les nouveaux horaires pour la navette du Phare sont de 11h à 22h00.
- Informe que pendant les concerts de Jazz au Phare, la commune mettra à disposition un véhicule pour les personnes à mobilité réduite à partir de 19h30, de la borne aux grilles du Phare.
- Félicite Mme MARCILLY, Maire de FOURAS pour son élection à la Présidence du Département.
- Remercie Mr BONNIN pour la démarche effectuée permettant de louer son logement à l'année, et encourage les Villageois à faire de même.

**TOUR DE TABLES DES ELUS**

Gildas JACQUOT :

Informe que l'Aire de Loisirs est ouverte depuis le 7 juillet 2021

Manuel MARTINEAU :

Explique qu'un projet de CYCLAB'BOX va être installé dans les déchetteries de ARS et LE BOIS PLAGE, mais ne peut pas en dire plus du fait de la confidentialité, aussi pour les éventuelles questions s'adresser à la CDC

Bruno VEGA :

Explique qu'une uniformisation sur les appels à candidatures pour les locaux communaux serait souhaitable. Il aimerait connaître la règle sur la commune,

Christophe PENOI (relai de Laurence PLAIRE) :

Rappelle les animations prévues pour la semaine :

- Le 14 juillet, retraite aux flambeaux à 21h30 puis feux d'artifice et bal
- Le 15 juillet marché nocturne
- Le 18 juillet expo d'astrophotographie sur le terreplein du Moulin Rouge à la tombée de la nuit
- Pour le reste du programme, site de la mairie + Facebook

Daniel TASSIGNY :

Rebondit sur le local du bar à huîtres et indique qu'il serait intéressant d'avoir un plan B si la candidature actuelle ne faisait pas l'affaire.

Fait le bilan de l'enquête sur l'enjeu des logements saisonniers et indique que la CDC fait une autre enquête réalisée auprès des saisonniers

Dit qu'il aimerait constituer un groupe de travail sur les solutions de logements qui pourraient être proposées

Annonce que beaucoup d'exposants sont attendus sur le marché nocturne le 15 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

**Affiché en mairie le 20 juillet 2021**

Le Maire,  
Lina BESNIER